

**INSCRIPTION**

**AU STATUT EXTERNE OU 1/2 PENSIONNAIRE**

**IMPORTANT !**

Ce formulaire est à retourner, complété, signé  
par tous les élèves (externes ou demi-pensionnaires)  
au plus tard lundi 29 août 2011

Je soussigné, responsable légal de

l'élève (Nom-Prénom -Classe)

---

ayant pris connaissance du règlement de la demi-pension,

- demande son inscription à la demi-pension [ STATUT 1/2 PENSIONNAIRE ] <sup>(1)</sup>
  - dans ce cas, préciser si nécessaire un régime particulier

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

- ne demande pas son inscription à la demi-pension [ STATUT EXTERNE ] <sup>(1)</sup>

1. barrer la mention inutile

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du représentant légal

Signature de l'élève

# COLLEGE PRIVE SAINT EUGENE DE MAZENOD

---

## REGLEMENT PARTICULIER DE LA DEMI-PENSION

au 01/09/2011

### Statut de demi-pensionnaire

Le statut de demi-pensionnaire est réservé à l'élève inscrit régulièrement, c'est-à-dire 4 jours par semaine pendant une période de facturation.

Le statut de demi-pensionnaire donne droit à une prestation de restauration et la surveillance entre la fin des cours de la matinée et le début des cours d'après-midi :

- dans le cas d'une vacance exceptionnelle des cours l'après-midi, la sortie de l'établissement du demi-pensionnaire est autorisée à partir de 13h00, après la prise du repas.
- pour une autorisation exceptionnelle de sortie, le responsable légal rédige la demande sur le Carnet de Liaison que l'élève présente au responsable de la vie scolaire dès son arrivée au collège avant de rentrer en cours.

Le tarif du repas demi-pensionnaire pour 2011-2012 est 5,75 € (tarif normal) et 4,75 € (tarif réduit).

Le montant des repas du mois est rajouté au règlement mensuel de la participation des familles aux frais de scolarité.

### Important

Le changement de statut n'est possible qu'à l'issue d'une période de facturation (mensuelle). La demande doit être rédigée sur le Carnet de Liaison que l'élève présente au responsable de la vie scolaire au plus tard huit jours ouvrés avant la fin de la période de facturation.

### Absences pour raison de santé

Seules les absences pour une période de plus de deux jours avec certificat médical pourront donner lieu à un remboursement des repas non consommés.

### Discipline

La demi-pension est un service rendu par l'établissement dans l'intérêt des familles. Le manquement aux règlements intérieurs en vigueur dans l'établissement et aux règles de la bienséance qu'impose la prise d'un repas en communauté, entraîne des sanctions.

Aux sanctions habituelles prévues par le règlement intérieur s'ajoutent l'exclusion de la demi-pension, temporaire ou définitive.

### Aide au Service

Suivant le tour de rôle, une équipe de demi-pensionnaires aide au rangement du matériel après le repas. L'objectif est de développer le sens du service et le respect des personnes, de la nourriture et du matériel du restaurant scolaire.

### Commande de repas occasionnel

Pour déjeuner occasionnellement au collège, l'élève externe doit se présenter **au secrétariat le matin avant de rentrer en cours** pour régler son repas (le menu du jour ne peut pas être garanti pour un repas occasionnel).

Le tarif du repas occasionnel pour 2011-2012 est de 7,00 €.